



Compte-rendu sommaire Séance du 16 octobre 2023

MAIRIE

1, Place de la Mairie
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : mairie.ladon@wanadoo.fr

AF/SC

L'an 2023 et le 16 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert Maire.

Présents : M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHAUVEAU Jean Michel, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. LETORT Alain, Mme BOUCHOUX Daisy

Excusés ayant donné procuration : M. GLAUME Frédéric à M. ALLEAU Raphaël, Mme MARTINEZ Audrey à Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, M. CHARBONNIER Gérard à M. CHAUVEAU Jean Michel

Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A été nommée secrétaire : Mme BRISSET Nathalie

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- * Désignation du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 29/08/2023
- * Déchets abandonnés : proposition de délibération pour conventionner avec CITEO
- * Déchets abandonnés : proposition de délibération pour conventionner avec le SICTOM
- * Point sur la garderie périscolaire : proposition de délibération
- * PACT
- * Plan EnR communal
- * Rapports annuels du délégataire eau et assainissement
- * Rapports d'activités CCCFG, SPANC
- * Affaires et questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 29/08/2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Lutte contre les déchets abandonnés

Monsieur le Maire présente le document de l'Entreprise CITEO sur les déchets abandonnés.

Pour lutter contre ce fléau, il faut mettre en place un Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) et passer un convention avec CITEO pour obtenir accompagnement et soutiens financiers de 0,90 € par habitant pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le partenariat avec CITEO. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

SICTOM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SICTOM peut mettre à disposition à la Mairie un badge d'accès aux colonnes d'ordure ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés. Il précise que c'est un badge par colonne. Pour cela, une convention doit être signée entre le SICTOM et la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre les badges et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Garderie

Monsieur le Maire fait part des comptes-rendus collectés lors des visites dans les communes qui ont une garderie périscolaire communale et a donné le travail effectué par les services de la projection pour l'année prochaine lors de la reprise de la garderie communale à la rentrée scolaire du 08/01/2024.

Une réunion sera programmée dans la quinzaine pour travailler et finaliser le projet avec les conseillers et ensuite une avec les parents pour les informer du dispositif qui sera mis en place.

Le conseil accepte que la commune exerce sa compétence en matière de périscolaire.

Lors de la dernière réunion de concertation avec les autres mairies concernées, l'Association DIABOLO a refusé d'être présente.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes va reprendre l'extrascolaire : les mercredis et les vacances scolaires à partir de 2024.

Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'élaborer un dossier avec le PACT en vue d'un spectacle en 2024.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Plan EnR (énergies renouvelables)

La loi d'accélération des EnR fait savoir que chaque commune doit établir son plan en matière d'énergie renouvelable pour le 31/12/2023 : panneaux photovoltaïques, éoliennes, biomasse et méthanisation.

La Communauté de communes se charge d'organiser des réunions pour établir ce plan.

Une réunion est programmée le 20/10/2023 à 10 heures concernant la commune ; M. Christian CHESNOY et M. Jean Michel CHAUVEAU participeront à cette réunion.

Suite à cette réunion, un débat aura lieu au sein du conseil pour un vote et une information au public.

Communauté de communes Canaux et Forêts et Gâtinais

Le conseil municipal prend connaissance des rapports d'activités 2022 de la Communauté de communes et du Service public d'assainissement non collectif

SUEZ

Le conseil municipal prend connaissance des rapports annuels 2022 pour le service de l'eau et le service de l'assainissement.

ELAGAGE

Le Département va élaguer à partir du 23/10/2023 les arbres Route de Montargis.

Les copeaux (broyats) vont être déposés sur la plateforme de l'ancien terrain SNCF où pendant 1 mois toute personne pourra en disposer.

Le restant sera enlevé par les services du Département.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT SALLES DE CLASSES

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la visite de M. FERRARI dans le cadre de l'aménagement d'une salle de mariage et de conseil au rez-de-chaussée dans 2 classes, et de la salle Lafont en salle communale. Il en a fait un relevé et nous apportera prochainement le projet chiffré qui sera à discuter.

LOCAL SIS 120 AVENUE DU 24/11

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'aménagement du local sis 120 Avenue du 24/11 par l'EPFLI. Ce dernier nous rapportera très prochainement la proposition.

LOCAL SIS 81 AVENUE DU 24/11

Un conseiller demande le devenir du local communal à côté de la boulangerie. M. FÉVRIER répond qu'il a été mis en sécurité et propose de faire un courrier à différents bailleurs pour la reprise de ce bâtiment.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Un conseiller nous fait part d'une demande de passage pour le ramassage des encombrants. Ce service n'existe plus depuis l'ouverture de la déchetterie d'Ouzouer-sous-Bellegarde.

↳ Un conseiller nous présente ses solutions pour un désherbage mécanique dans le cimetière afin de faciliter le travail des agents. Il demande si le matériel peut être loué pour un essai. L'ensemble du conseil est favorable au procédé.

↳ Un conseiller a constaté que les bornes de délimitation du terrain SNCF suite au démantèlement des voies ont été enlevées ainsi qu'un couvercle béton d'un regard pluvial qui a été détérioré. Un courrier sera transmis à la responsable SNCF pour pallier à ce désordre.

↳ Un conseiller a constaté que la RD38 est en mauvais état. Les accotements de différentes routes sont dangereux à cause d'un grand dénivelé.

↳ Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine informe que le prochain marché des producteurs se tiendra le dimanche 17/12/2023. Nous devons nous réunir pour un atelier déco et les préparatifs.

↳ Un conseiller demande la pose de porte-vélos dans le centre de la commune. Le meilleur emplacement à proximité de la Halle reste à déterminer (boucherie, boîte à livres, parking).

↳ Un conseiller aimerait savoir si la Mairie a un droit de regard sur la recherche avérée d'emploi pour les personnes à qui elle verse l'Allocation de retour à l'emploi. Il s'agit d'un agent en stagiairisation dont son contrat n'a pas été reconduit. La commune doit supporter son indemnité de chômage durant environ 2 ans.
Pour l'ancienne secrétaire de mairie qui avait abandonné son poste en 2016, elle demandait 44 000 €. Suite à l'intervention d'un avocat et des procédures judiciaires, la commune s'est vue lui verser la somme de 20 184 € et elle s'est fait débouté en appel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Le Maire,
M. Albert FÉVRIER,

